



La Présidente
du Conseil d'administration

ARRÊTÉ n°2022-024 du 20 juin 2022

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022

La Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n°2022-006 du 4 mars 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 ;

VU la proposition du chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

VU la proposition du président du Centre national de la fonction publique territoriale ;

VU l'accord des élus locaux sollicités ;

VU le tirage au sort parmi les représentants du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels élus à la commission administrative paritaire du Sdis des Yvelines ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Collège des personnalités qualifiées :

- Commandante Sandra PAYTRA, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne ;
- Madame Mériadec HUBY, représentante du Centre national de la fonction publique territoriale ;

Collège des élus locaux :

- Madame Adeline GUILLEUX, Adjointe au Maire de Plaisir, et membre du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;
- Monsieur Jacques HEESTERMANS, Adjoint au Maire de Cesson (77) ;

Collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Monsieur Christophe ROCHER, Adjudant-chef au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;
- Monsieur Grégory CHAILLOU, Adjudant-chef au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;

Article 2 : Le jury est placé sous la présidence de la Commandante Sandra PAYTRA, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne.

Article 3 : Pour le cas où la Présidente serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, elle sera remplacée dans cette fonction au sein du jury par Madame Mériadec HUBY, représentante du Centre national de la fonction publique territoriale.

Article 4 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

La Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
des Yvelines



Suzanne JAUNET

Accusé de réception en préfecture
078-287800536-20220620-ARRETE2022-024-AR
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022